

*Municipalité régionale  
de comté de Mékinac*

**Schéma d'aménagement révisé**



**Second projet**

*Service de l'aménagement*

**Mars 1999**

---

*MRC de Mékinac Second projet de schéma d'aménagement révisé*

## **PARTIE II : *DESCRIPTION DU TERRITOIRE***

Un riche milieu naturel à caractère agroforestier  
Une population consciente de ses difficultés et en charge de son avenir  
La MRC de Mékinac, catalyseur régional  
La MRC en bref, portrait statistique  
Organigramme de la MRC de Mékinac  
Carte situant la MRC de Mékinac dans la région de la Mauricie  
Carte de la MRC de Mékinac

---



## **DESCRIPTION DU TERRITOIRE**

### **UN RICHE MILIEU NATUREL À CARACTÈRE AGROFORESTIER**

Onze municipalités et des Territoires Non Organisés (TNO) composent la MRC de Mékinac. Elle se distingue par une immense forêt parsemée de plus de 2 000 lacs, une agriculture adaptée au milieu, des sites de villégiature très appréciés et des villages pittoresques.

La MRC de Mékinac se répartit de part et d'autre de la rivière Saint-Maurice, entre le haut et le centre de la Mauricie. Elle est adjacente aux MRC de Matawinie, Maskinongé, du Centre-de-la-Mauricie, Francheville, Portneuf et du Haut-Saint-Maurice. Faisant partie de la région administrative de la Mauricie, deux districts électoraux provinciaux la découpent; Portneuf et Laviolette, tandis que la circonscription fédérale est celle de Champlain.

Le territoire est divisé entre des propriétaires privés à 19% et le domaine public à 81%. D'une superficie de 5 606 kilomètres carrés et largement montagneuse, la région offre un panorama au relief saisissant. La majeure partie, composée de terres publiques, est couverte de forêts. En conséquence, on y retrouve un potentiel faunique riche et varié, caractéristique du Plateau Laurentien.

Trois bassins hydrographiques principaux couvrent le territoire de la MRC de Mékinac. Toute la superficie située à l'ouest de la rivière Saint-Maurice est drainée par le bassin du même nom, en plus du deux tiers du territoire situé du côté est de celle-ci. Le bassin de la rivière Batiscan regroupe, autour de ces tributaires, 85% de la population de la MRC de Mékinac. La rivière Sainte-Anne, située hors du territoire de la MRC de Mékinac, draine toutefois, par ses affluents, une faible portion de la partie est de la MRC de Mékinac.

La forêt occupe 5 552 kilomètres carrés, soit 96% de la superficie totale. Le bois constitue donc la plus importante ressource naturelle exploitée sur le territoire. Cette importante activité en mutation, tend à s'inscrire dans une optique de développement durable.

Reconnue pour ses plans d'eau, ses territoires de chasse, de villégiature et de récréation, on y retrouve, quatre zones d'exploitations contrôlées : les ZEC Chapeau-de-Paille, Gros-Brochet, Tawachiche et Wessonneau, deux pourvoiries : le Club Hosanna et le Domaine Batchelder, la Réserve faunique du Saint-Maurice, une partie du Parc national de la Mauricie, ainsi que de nombreux campings et des pôles de villégiature.

Concentrées dans la pointe sud-est du territoire, les terres agricoles correspondent à la limite de l'invasion de la mer de Champlain. On retrouve aussi quelques terres déboisées pour la culture, dans certains hameaux de colonisation dispersés entre les montagnes Laurentienne, sur le bord de la rivière Mékinac, et la portion nord de la rivière Batiscan. La zone agricole permanente possède en général un sol de classe 4 au niveau de la productivité. Cela correspond à une catégorie de sol comportant de graves limitations au choix des cultures et décrit une productivité de bonne à faible. Une bonne partie de cet espace est boisée ou en friche. La

grande majorité des exploitations agricoles sont situées dans les municipalités de Saint-Tite, Sainte-Thècle, Saint-Adelphe et Saint-Séverin.

## **UNE POPULATION CONSCIENTE DE SES DIFFICULTÉS ET EN CHARGE DE SON AVENIR**

Avec des villages fondés il y a environ une centaine d'années, par une colonisation établie premièrement le long des cours d'eau principaux puis, successivement le long des vallées riches en bois et présentant des terres propres à la culture, la population mékinacoise demeure liée au caractère naturel de la région.

C'est ainsi qu'une bonne partie de son activité repose sur l'exploitation des ressources associée à leur utilisation à des fins récréatives.

En raison d'un vaste territoire et d'une faible population, la MRC de Mékinac présente une densité de 2,4 personnes au kilomètre carré. Considérant uniquement la portion municipalisée, sa densité s'élève à 7,28 personnes au kilomètre carré. Saint-Tite abrite 30% de la population de la MRC de Mékinac, démontrant l'importance et l'attraction du pôle régional. Sainte-Thècle et Lac-aux-Sables suivent avec 20% et 10% respectivement. Ces proportions ne changent pas significativement dans le temps d'après les données antérieures et les projections établies.

Le caractère ethnique est peu diversifié, puisque la population est francophone à 98.8%.

En regard des données socio-économiques et démographiques du territoire, le constat de la situation de la MRC de Mékinac soulève quelques préoccupations. De nombreuses actions sont entreprises par le milieu afin de promouvoir la dynamique locale et supporter les différentes populations mékinacoises.

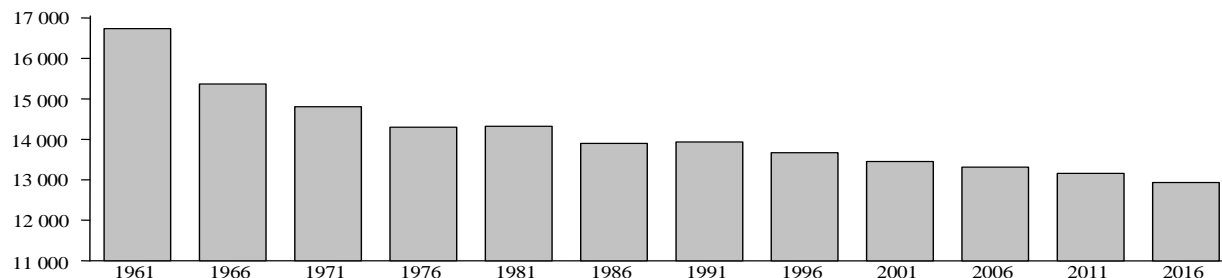
La population, au nombre de 13 480<sup>1</sup> personnes en 1996, n'a pas augmenté depuis 1961. Elle a même décliné avec de faibles soldes migratoires tantôt positifs, tantôt négatifs. Le bilan migratoire négatif s'amenuise d'année en année depuis l'exode massif des années 60-70. Toutefois, la population diminue et continuera de diminuer selon les projections.

---

<sup>1</sup>1. Bureau de la statistique du Québec. (Recensement de Statistique Canada, 1996)

<sup>2</sup>2 Source : Problématiques de l'emploi et de la main-d'œuvre, SQDM Mauricie-Bois-Franc, juin 1996

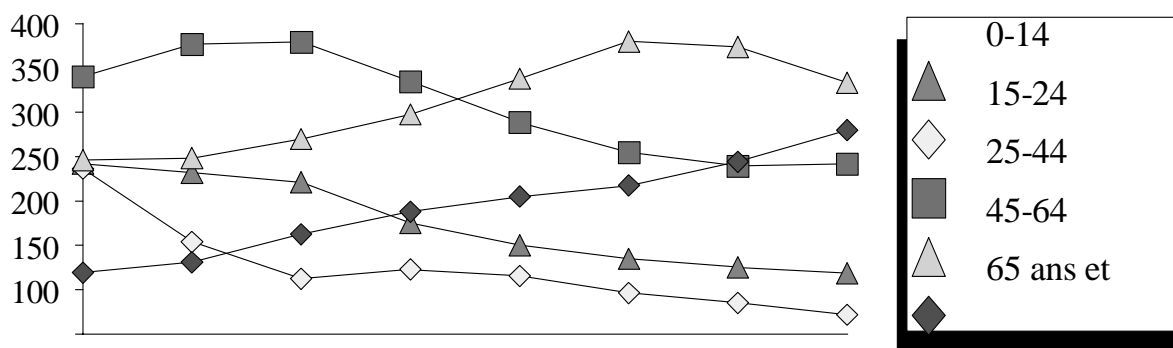
GRAPHIQUE II – 1 : Évolution de la population de la MRC de Mékinac (1961-2016)



Sources : Statistique Canada, Bureau de la Statistique du Québec

Comme ailleurs au Québec, on remarque un vieillissement de la population et une baisse du taux de natalité accompagnés, pour la MRC de Mékinac, de l'exode massif des jeunes. En 1996, la population de plus de 65 ans atteignait 17% dans la MRC de Mékinac, comparativement à 11.1% pour le Québec. Au sein de la population active, ce phénomène se reflète aussi par une diminution du groupe d'âge des 25-44 ans au profit des 45-64 ans.

GRAPHIQUE II – 2 : Évolution de la population par groupe d'âge de la MRC de Mékinac (1881-2016)



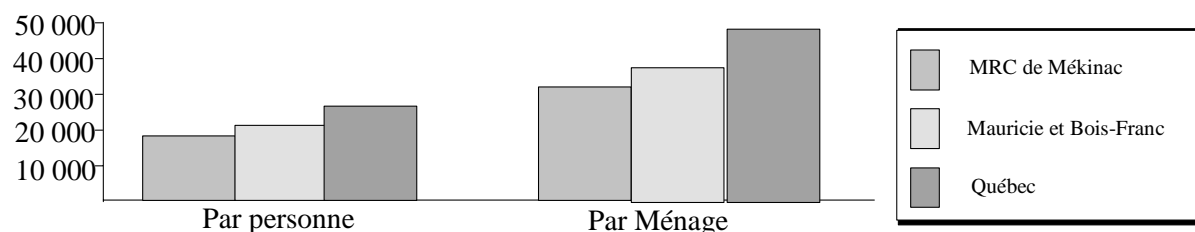
Sources : Statistique Canada, Bureau de la Statistique du Québec

Concernant la scolarité, seulement 6,8% de la population détient un diplôme universitaire face à 11,6% pour la région Mauricie (1996). Toutefois, il est important de spécifier que cette proportion a connu une augmentation de 198% depuis 1981. Parallèlement, la moitié (49,9%) de la population ne possède pas de diplôme d'études secondaires, comparativement à 37,0% pour la Mauricie.<sup>2</sup>

Seulement 42,2% de la population occupe un emploi. Conséquemment, les transferts gouvernementaux (27,7%) ont une grande importance.

Les revenus annuels moyens étaient de 17 930 \$ par personne en 1996 et de 36 851\$ par ménage, comparativement à 20 7897\$ par personne et à 43 695\$ par ménage pour la régions de la Mauricie

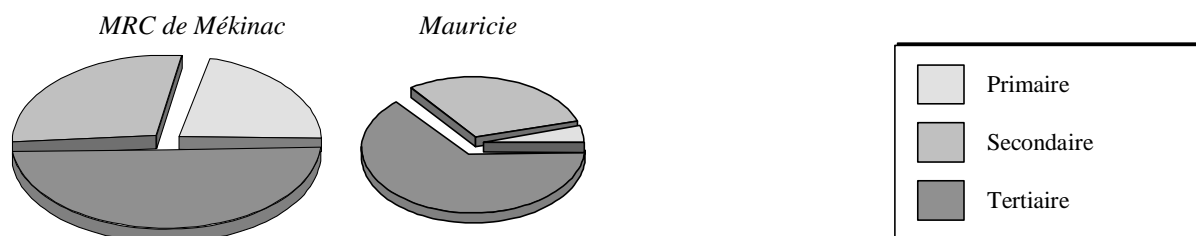
GRAPHIQUE II – 3 : Comparaison des revenus moyens, 1991



Sources : Statistique Canada, Bureau de la Statistique du Québec

La structure de l'activité économique confirme les vocations traditionnelles liées à la forêt et à l'agriculture ainsi que la forte appartenance au secteur primaire et secondaire. En effet, environ 15,5% des emplois se retrouve dans le secteur primaire, 30,9% dans le secteur secondaire et 53,5% dans le secteur tertiaire.

GRAPHIQUE II – 4 : Comparaison de la répartition des emplois par secteurs d'activités économiques\*, 1996



L'emploi manufacturier se concentre principalement dans la transformation du bois (35,1%), l'habillement (12,2%), le cuir (11,9%), les aliments et boissons (11,7%) et les meubles (9,7%), totalisant plus de 80% de l'emploi manufacturier.

Le secteur tertiaire est fragmenté et moins présent comparativement à la région et au Québec. Le commerce, l'enseignement, les services de santé et services sociaux, ainsi que l'hébergement et la restauration, représentent les parts majoritaires du tertiaire. De plus, le récréotourisme représente un excellent potentiel, étant un élément prometteur du secteur tertiaire. Les retombées sont multiples, par le passage des touristes et des villégiateurs.

## LA MRC DE MÉKINAC, CATALYSEUR RÉGIONAL

Les acteurs régionaux sont reconnus pour avoir un fort sentiment d'appartenance envers la région. La volonté de prise en charge par le milieu face aux caractéristiques socio-économiques désavantageuses, les nouvelles responsabilités municipales incitant au regroupement et à la mise en commun animent ainsi la dynamique régionale actuelle.

Ces éléments entraînent la MRC de Mékinac à s'afficher depuis quelques années comme l'organisme de concertation et de réalisation des nouveaux défis. A cet égard, un bilan des principales réalisations dénote l'implication de la MRC de Mékinac au plan régional par :

- L'érection du pont à Matawin et son administration par le biais d'une corporation;
- L'organisation d'un service de développement économique;
- L'acquisition de la maison Boulet et son agrandissement pour regrouper au sein d'un "guichet unique" les services régionaux de la MRC de Mékinac;
- La gestion d'un "Contrat de relance" dont le portefeuille de un million de dollars a permis la réalisation de divers projets;
- La sauvegarde de la scierie Crête à Saint-Roch-de-Mékinac;
- L'administration de programmes de mise en valeur d'Hydro-Québec, soit celui de la ligne Radisson, Nicolet, Des Cantons et Chissibi Jacques-Cartier, qui ont permis d'appuyer des initiatives, comme :
  - Acquisition d'un bâtiment patrimonial (école d'Émilie), sa restauration et sa transformation en kiosque touristique;
  - ZEC Tawachiche : Chaulage de lacs;
  - ZEC Gros-Brochet : barrage lac Dupuis;
  - Récupérateurs de Normandie : Achat de cabanons, d'une presse et d'une déchiqueteuse;
  - Promenade Lacordaire à Sainte-Thècle;
  - Edifice administratif de la MRC de Mékinac: (stationnement, aménagement paysager).
- Le projet de développement d'un site industriel régional;
- L'implication dans le développement de la villégiature par un projet pilote au lac Trois Milles, situé sur les terres publiques dans Notre-Dame-de-Montauban, en partenariat avec la municipalité;
- L'élaboration d'un plan directeur de développement dans le corridor récréo-touristique de la rivière Batiscan;
- La gestion d'un poste d'accueil en collaboration avec les ZEC;



- Le développement d'un projet "Forêt habitée", par la production d'un plan d'aménagement multiressources, délimitant deux zones expérimentales;
- L'élaboration d'un projet de mini-centrale hydroélectrique;
- La mise en place d'un Comité consultatif agricole pour favoriser les échanges et la concertation entre les municipalités et le milieu agricole;
- Participation à la mise en place des "Premiers répondants" et acquisition de pinces de désincarcération;
- Le soutien technique auprès des municipalités pour l'aménagement et l'urbanisme ainsi que de projets spéciaux;
- L'implantation d'un système informatique de cartographie à référence spatiale;
- L'élaboration d'un site Internet pour la promotion du territoire;
- L'engagement d'un agent responsable de la prospection du territoire;

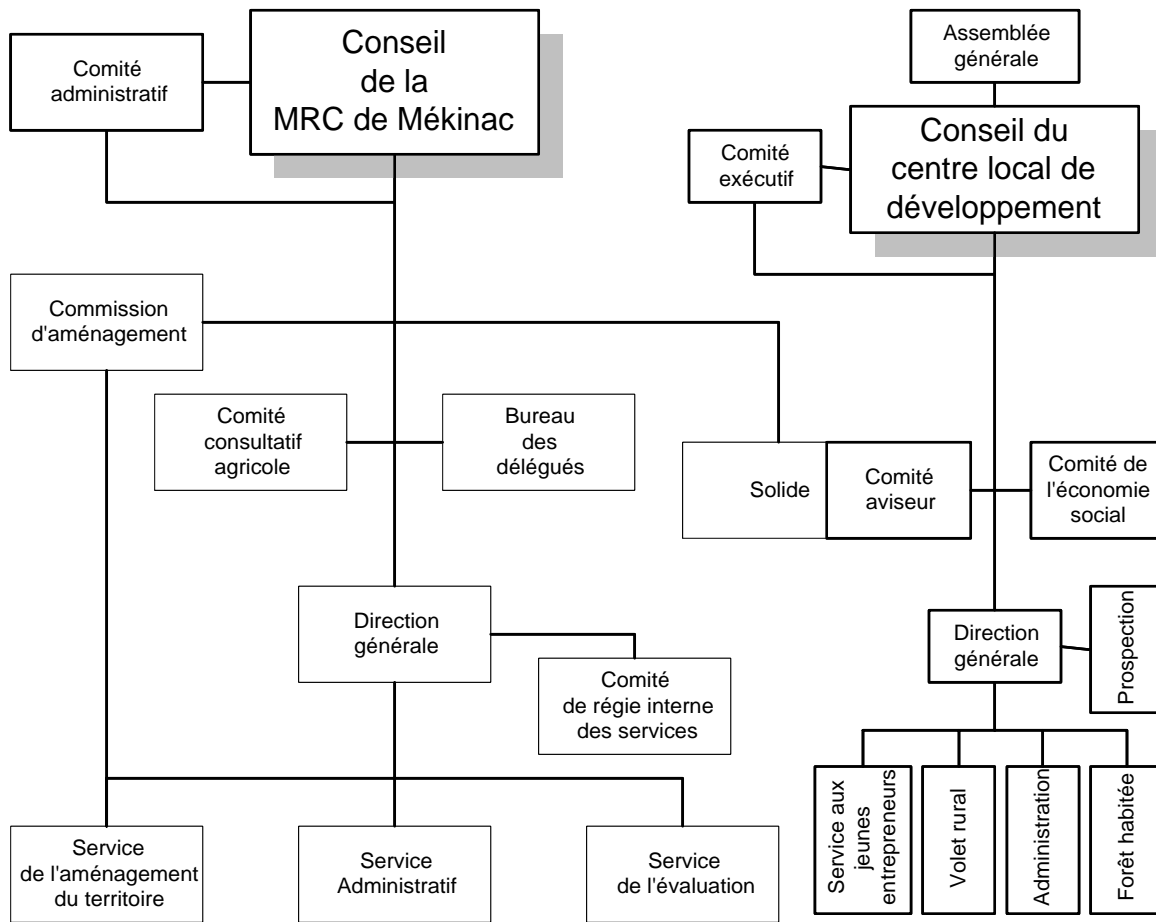




**TABLEAU II – 1 : LA MRC EN BREF, portrait statistique, MRC de Mékinac**

<u>LA POPULATION</u>	<u>LE TERRITOIRE</u>
1996.....13 480	<b>Superficie</b>
1991.....13 931	Total.....5 606 km <sup>2</sup>
1986.....13 900	Municipalité.....1851 km <sup>2</sup> 33%
Sources : Stat. Canada, DRHC	TNO.....3755 km <sup>2</sup> 67%
<b>Répartition, 1996</b>	Terres publiques.....4540 km <sup>2</sup> 81%
Moyenne d'âge <b>38 ans</b>	Source : MAM
0-14 ans.....2 290.....17,0 %	<b>Découpage territorial</b>
15-24ans.....1 705.....12,6 %	10 municipalités et 1 ville
25-44 ans.....3 745.....27,8 %	Trois-Rives
45-64 ans.....3 465.....25,7 %	Grandes-Piles
65 ans et +.....2 270.....16,8 %	Hérouxville
Sources : Stat. Canada, DRHC	Lac-aux-Sables
<b>Scolarité, 1996</b> (15 ans et +)	Notre-Dame-de-Montauban
Moins qu'un certificat d'études	Saint-Adelphe
secondaires.....49,9 %	Saint-Roch-de-Mékinac
Certificat d'études secondaires.....17,9 %	Saint-Séverin
Études postsecondaires partielles.....6,6 %	Sainte-Thècle
Études non universitaires complétées.....18,8 %	Saint-Tite
Études universitaires complétées.....6,8 %	4 ZEC
Source : Développement Ressources Humaines Canada	ZEC Chapeau-de-Paille
<b>Revenu total moyen, 1996</b>	ZEC Gros-Brochet (partie)
Personne.....17 930\$	ZEC Tawachiche (partie)
Ménage.....36 855\$	ZEC Wessonseau (partie)
Inférieur à la moyenne régionale et provinciale	Réserve faunique Saint-Maurice
Sources : Statistique Canada, DRHC	Parc National de la Mauricie (partie)
<b>Emploi, 1996</b>	<b>Terrains montagneux.....90 %</b>
Secteur primaire.....15,5 %	<b>Terrains plats.....10 %</b>
Secteur secondaire.....30,9 %	<b>Boisés.....96 %</b>
Secteur tertiaire.....53,5 %	<b>Terrains privés.....20 %</b>
Source : Développement Ressources Humaine Canada	<b>Hydrographie</b>
Rapport emploi – population.....42,2%	3 Bassins hydrographiques
Taux de chômage.....17,6%	Saint-Maurice.....80 %
Taux d'activité.....51,2%	Batiscan.....18 %
Source : Statistique Canada, DRHC	Sainte-Anne.....2 %
<b>Habitation, 1996</b>	Masse hydrographique
Nombre de résidence.....57%	Total MRC de Mékinac.....2 000 lacs
Nombre de chalet.....43%	TNO.....1 300 lacs
Source : Rôle d'évaluation 1996, MRC de Mékinac	<b>Agriculture</b>
<b>Densité</b>	% du territoire municipal.....26 %
Territoire municipalisé.....7,28 Pers./km <sup>2</sup>	% de la MRC de Mékinac.....8,5 %
Avec les TNO.....2,40 Pers./km <sup>2</sup>	% de la zone verte cultivée.....40 %
Source : MAM	
<b>Langue</b>	
Francophone à.....98,8 %	
Source : Statistique Canada, DRHC	

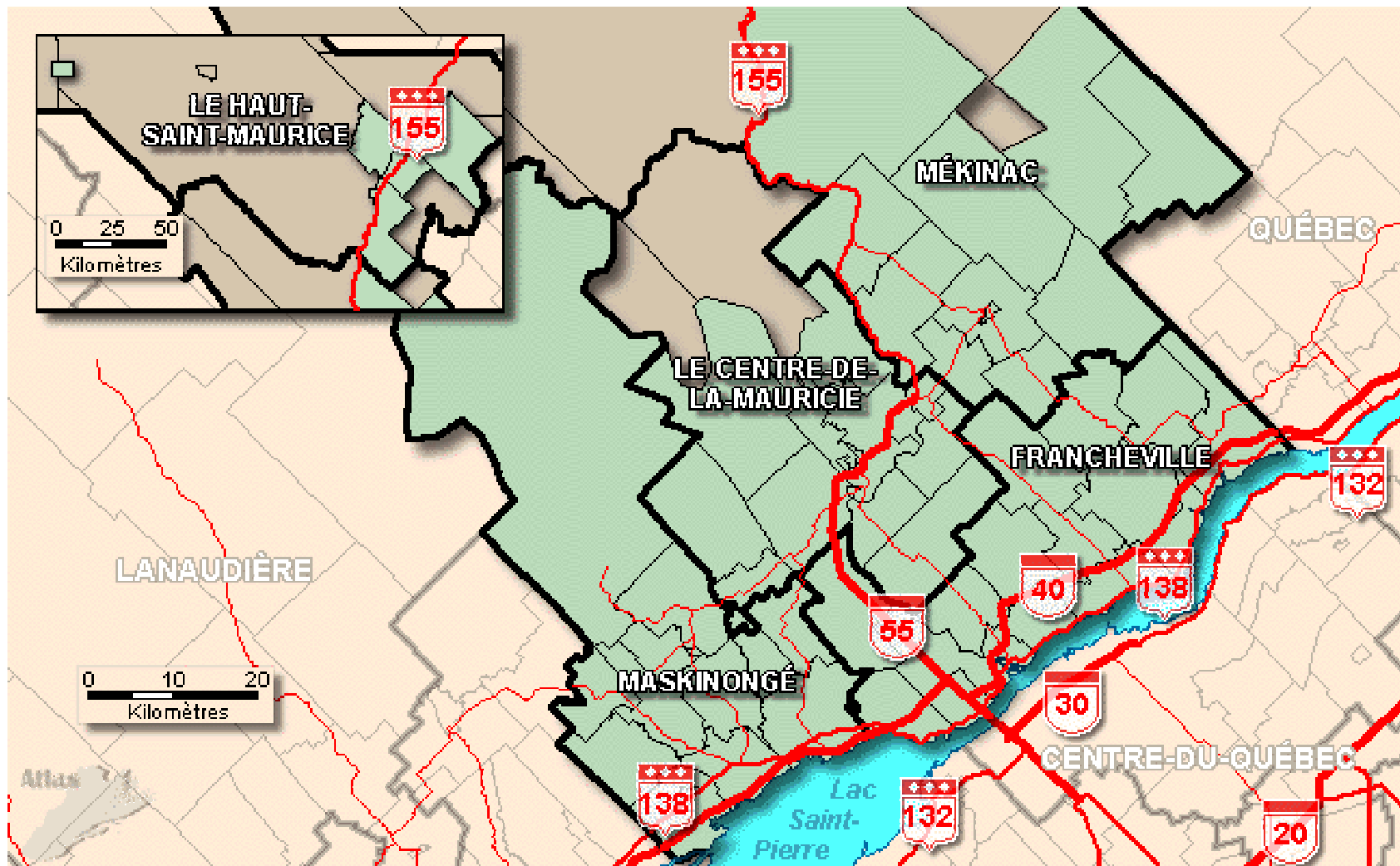
GRAPHIQUE II –5 : Organigramme de la municipalité régionale de comté de Mékinac



Organismes où la MRC est représentée

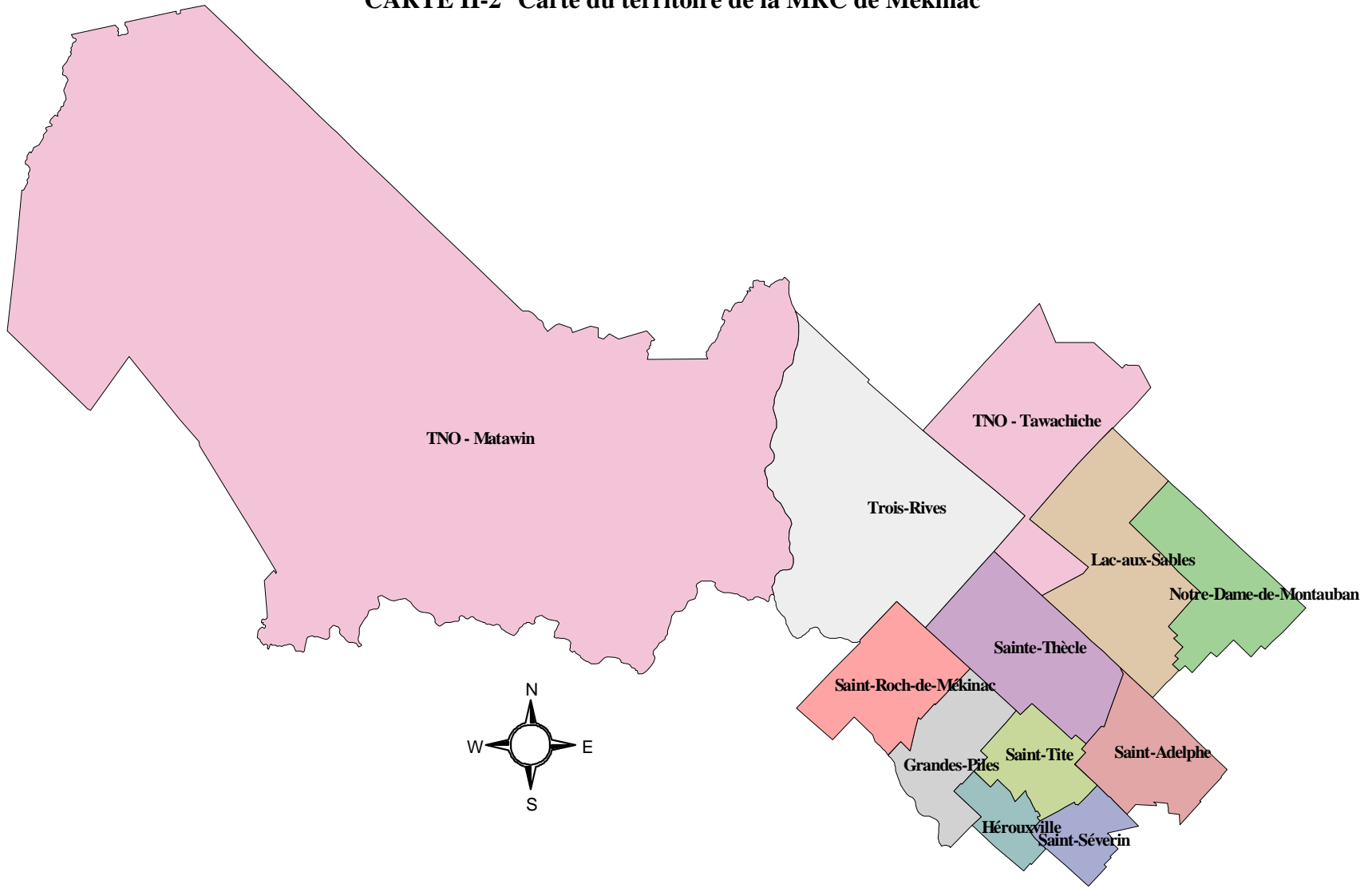
Comité sécurité publique	Conseil régional de développement de la Mauricie	Conseil régional de la culture	Transport adapté
Mis-Mek	SEPAQ	Loisirs et sports	RIGDM
Régie régionale de la Santé	SADC	Agence de mise en valeur des forêts privées mauriciennes	CGDBR

CARTE II-1 Carte de la région de la Mauricie



Source : <http://www.unites.uqam.ca/atlasquebec/>

**CARTE II-2 Carte du territoire de la MRC de Mékinac**



---

*MRC de Mékinac Second projet de schéma d'aménagement révisé*

**PARTIE III : *LES GRANDES ORIENTATIONS  
D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE***

L'expression d'un consensus régional  
Les grandes orientations d'aménagement du territoire

---



## **LES GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **L'EXPRESSION D'UN CONSENSUS RÉGIONAL**

L'aménagement du territoire et les actions en matière de développement, pour la MRC de Mékinac, s'appuient sur des lignes directrices véhiculant une vision d'ensemble. Ce sont les grandes orientations d'aménagement du territoire.

Ces énoncés permettent de circonscrire les principaux enjeux dégagés de la révision du schéma et reflètent les décisions majeures quant à son territoire.

La détermination des grandes orientations repose sur les principaux enjeux d'aménagement du territoire développé dans la partie V du document. C'est le résultat d'un consensus arrêtant des choix et des priorités.

Puisque le sol constitue le support aux activités de la collectivité, et qu'il doit être considéré comme étant une ressource renouvelable, la saine utilisation de ce dernier est garante de la vitalité des communautés mékinacoises. Dans ce sens, les grandes orientations d'aménagement du territoire visent non seulement l'aménagement structuré du territoire, mais également la volonté de favoriser le développement économique régional. Propre aux modèles de gestion des années 90, cette interaction entre la gestion et l'organisation physique du territoire et la promotion économique, plus que jamais, unit intimement ces éléments.

De plus, l'utilité des grandes orientations d'aménagement du territoire, par le biais des objectifs du schéma d'aménagement, sert essentiellement à juger de la conformité des plans et règlements d'urbanisme municipaux.

### **LES GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

- **Accroître l'autonomie du milieu par la prise en charge de son développement.**
- **Intégrer davantage les ressources forestières, hydriques et fauniques au profit du développement économique du territoire.**



- **Assurer la consolidation, la protection et la mise en valeur des territoires agricoles dans une perspective de gestion polyvalente des ressources.**
- **Favoriser une approche globale et intégrée de la gestion des ressources dans l'optique d'un développement durable.**
- **Consolider les périmètres urbains, maintenir et améliorer la qualité de vie.**
- **Assurer un réseau de transport sûr et efficace en favorisant le maintien et l'amélioration des infrastructures existantes.**

#### **Accroître l'autonomie du milieu par la prise en charge de son développement.**

Aux prises avec un contexte économique difficile, les élus et les différents intervenants régionaux œuvrent de concert à établir des conditions favorables au développement économique du territoire mékinacois. Le but ultime étant d'assurer la vitalité et le maintien des populations locales.

Aux vues de tous, cette volonté passe essentiellement par la prise en main d'une partie des leviers économiques de la région.

Pour cela, il est nécessaire de favoriser les interventions proactives ainsi que les initiatives visant à promouvoir la région et développer des domaines d'activités supportés par les richesses humaines et naturelles locales. Le savoir-faire local, l'histoire et les particularités de la région, la forêt, les paysages, les grands espaces et les autres ressources naturelles, sont autant de pistes.

Les terres du domaine public comptent pour 80 % de la superficie de la MRC de Mékinac. Dans un contexte de décentralisation et de développement régional, il est tout à fait opportun que les décisions concernant ces territoires émanent des représentants élus de la MRC de Mékinac en concertation avec les partenaires.



## **Intégrer davantage les ressources forestières, hydriques et fauniques au profit du développement économique du territoire.**

Mettre davantage au profit de la collectivité les ressources de l'immense territoire de la MRC de Mékinac, représente un défi important à relever. Pour ce faire, la MRC de Mékinac a déjà initié quelques projets, dont la construction du pont Mékinac, l'élaboration d'un projet de forêt habitée avec les industriels forestiers, la mise en marche d'un projet de développement de la villégiature, la reconstruction d'un barrage à des fins fauniques, l'élaboration d'un projet de construction d'une mini-centrale hydroélectrique et autres. La MRC de Mékinac désire poursuivre activement dans cette voie. Puisque les terres du domaine public sont au cœur de cette démarche, la MRC de Mékinac souhaite que le gouvernement en facilite la réalisation.

L'utilisation et l'essor des ressources forestières, hydriques et fauniques doivent continuer de se faire, voire, s'intensifier, au bénéfice des populations locales. Parallèlement, toutes actions sur ces territoires doivent être en harmonie, dans le respect et en considération de la présence et des intérêts des divers occupants et gestionnaires du domaine public.

Plus particulièrement, la MRC désire s'assurer que tout développement de mini-centrales de moins de 50 mégawatts sur le territoire, offre obligatoirement un partenariat avec le milieu municipal mékinacois et ce pour une proportion d'au moins cinquante et un pour-cent (51%) des actifs.

## **Assurer la consolidation, la protection et la mise en valeur des territoires agricoles dans une perspective de gestion polyvalente des ressources.**

Le caractère naturel de la région est issu de la présence à la fois de la forêt et des espaces agricoles. Par choix, ces territoires ne sont pas voués à des exploitations uniques; une multitude d'intervenants et d'occupants s'y retrouvent. Pour les populations actuelles, ainsi que les générations futures, une saine gestion de l'espace agricole, assortie d'une vision commune et d'ensemble, est garante d'une mise à profit harmonieuse de ses ressources assurant une rentabilité accrue des espaces mis en valeur.

Dans ce sens, l'utilisation et la gestion polyvalente de l'espace agricole, selon des intentions de mixité et de cohabitation des occupants, doit être favorisée dans les projets de développement.

## **Favoriser une approche globale et intégrée de la gestion des ressources dans l'optique d'un développement durable.**

La pérennité des ressources par une utilisation consciencieuse de celle-ci fera désormais, sans l'ombre d'un doute, partie des principes directeurs adoptés par les élus et les intervenants du milieu.

Puisque c'est au niveau local et régional que le développement durable trouve ses applications les plus concrètes, le schéma d'aménagement révisé permet d'adopter des objectifs et





des mesures visant l'ancrage de ce principe dans les mœurs et d'inculquer des stratégies d'applications.

Le tout ayant comme but l'atténuation et la viabilité à long terme des interventions sur l'environnement naturel et socio-économique de la MRC de Mékinac et ce, pour le bien de la communauté.

### **Consolider les périmètres urbains, maintenir et améliorer la qualité de vie.**

Le milieu de vie mékinacois est principalement rural. Néanmoins, les noyaux villageois se voient d'office attribuer des fonctions de service de base aux populations. En plus d'être des milieux de vie privilégiée, les services et les institutions doivent, dans la mesure du possible y être logiquement regroupés.

Il s'agit de choix stratégiques s'inscrivant dans une volonté de saine planification.

### **Assurer un réseau de transport sûr et efficace en favorisant le maintien et l'amélioration des infrastructures existantes.**

La dynamique régionale des lieux de résidences, jumelée à l'immensité du territoire, nécessite des moyens de communications efficaces et adaptés. Il en va de la santé de l'économie et de la qualité de vie des occupants et des utilisateurs.

À ce titre, le réseau routier joue un rôle majeur dans l'aménagement du territoire. La MRC de Mékinac étant, entre autres, axée sur l'exploitation des ressources naturelles, la présence d'une multitude de sites de villégiatures et la vitalité des secteurs habités dépendent de la présence de liens pratiques et sécuritaires. Il s'agit donc de favoriser le maintien fonctionnel et s'appliquer à l'amélioration d'un réseau vital.

---

*MRC de Mékinac Second projet de schéma d'aménagement révisé*

**PARTIE IV : *LES GRANDES AFFECTATIONS  
DU TERRITOIRE***

La traduction spatiale d'un consensus régional

Les grandes affectations du territoire

La grille de compatibilité des usages selon les grandes affectations du territoire

---

## **LES GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE**

### **LA TRADUCTION SPATIALE D'UN CONSENSUS RÉGIONAL**

Affecter un territoire c'est lui attribuer une vocation. Par définition, c'est la transposition sur le territoire des intentions d'aménagement de la MRC de Mékinac, là aussi, selon un consensus régional.

La totalité du territoire de la MRC de Mékinac se voit ainsi décerner des fonctions établies à partir des potentiels et des contraintes du milieu, de l'utilisation actuelle du sol ainsi que des orientations et des objectifs d'aménagement retenus.

Les grandes affectations du territoire entretiennent des relations étroites avec les autres éléments de contenu du schéma révisé. En fait, elles contribuent avec les grandes orientations à établir la base principale sur laquelle reposera l'intégration de l'ensemble du contenu du schéma révisé.

Une grande affectation du territoire reflète par conséquent, une ou des préoccupations d'envergure régionale. Ayant un caractère englobant, elle couvre de vastes territoires et regroupe nécessairement plusieurs activités principalement liées à l'affectation.

À chacune des grandes affectations du territoire s'associe alors un cadre de gestion des différents groupes d'usages, en fonction des intérêts propres qu'ils supportent. La grille de compatibilité permet ainsi d'établir les balises sur lesquelles les municipalités se baseront lors des modifications de leurs documents d'urbanisme.

Le lecteur aurait avantage à se référer au plan intitulé «*Les grandes affectations du territoire* », placé en annexe et faisant partie intégrante du schéma d'aménagement révisé.

### **LES GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE**

Le territoire de la MRC de Mékinac se découpe en six grandes affectations.

#### **L'affectation urbaine "U"**

Elle correspond à la limite des périmètres urbains établie au chapitre 1 de la partie V intitulé "Les périmètres urbains". Sa vocation, consacrée au développement urbain, est assortie des orientations et objectifs d'aménagement définis dans ce même chapitre.

### **L'affectation industrielle "I"**

Elle correspond au parc industriel régional décrit au chapitre 2 de la partie V intitulé "Les espaces industriels". Sa vocation, consacrée au développement industriel, est assortie des orientations et objectifs d'aménagement définis dans ce même chapitre.

### **L'affectation agricole "A"**

Elle correspond à la limite de la zone sous protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., C. P-41.1 ; 1996, chapitre 26,) ajustée en fonction des limites des périmètres urbains. Sa vocation lui détermine une priorité à l'agriculture et est assortie des orientations et objectifs d'aménagement décrits au chapitre 3 de la partie V intitulé "L'agriculture".

Toute modification ultérieure à la limite de la zone agricole modifiera en conséquence automatiquement l'affectation agricole. Une inclusion à la zone agricole change l'affectation initiale en affectation agricole. Une exclusion changera l'affectation agricole en affectation forestière à défaut d'une modification du schéma d'aménagement révisé affectant cet espace à d'autre fins.

### **L'affectation forestière "F"**

Elle correspond principalement aux terres du domaine public et aux boisés privés décrits au chapitre 4 de la partie V intitulé "La forêt", ainsi que tout l'espace résiduel ne faisant pas partie intégrante d'une autre affectation. Sa vocation, consacrée à l'exploitation forestière, est assortie des orientations et objectifs d'aménagement définis dans ce même chapitre.

### **L'affectation récréative "R"**

Elle correspond au territoire ne faisant pas partie de la zone agricole permanente (affectation agricole) et désignée comme étant les corridors récréotouristiques de la rivière Saint-Maurice et de la rivière Batiscan et aux plans d'eau récréatifs, identifiés comme territoires d'intérêt et décrits au chapitre 8 de la partie V intitulé "Les territoires d'intérêt", ainsi qu'au chapitre 5 de la partie V intitulé "Le récréo-tourisme". Sa vocation, consacrée au développement récréatif, est assortie des orientations et objectifs d'aménagement définis à ces chapitres.

### **L'affectation de conservation "C"**

Elle correspond au Parc national de la Mauricie, à la Réserve écologique Irénée-Marie, au projet de Réserve écologique Vermillon et aux sites fauniques identifiés comme territoires d'intérêt décrits au chapitre 8 de la partie V intitulé "Les territoires d'intérêt". Sa vocation consacrée à sa protection à long terme, déterminée en fonction du statut légal de chaque entité, est assortie des orientations et objectifs d'aménagement définis à ce chapitre.

TABLEAU IV – 1 : Synthèse des six affectations du territoire, MRC de Mékinac		
AFFECTATIONS	TERRITOIRES CONCERNÉS	VOCATION
<b>U Urbaine</b>	Périmètres urbains	Développement urbain
<b>A Agricole</b>  <i>5 ensembles :</i>  <b>Aa</b> <i>ensemble agricole</i> <b>Ag</b> <i>ensemble agroforestier</i> <b>Af</b> <i>ensemble forestier</i> <b>Am</b> <i>ensemble mixte</i> <b>Ad</b> <i>ensemble déstructuré</i>	Zonage agricole (LPTAA)	Priorité à l'agriculture
<b>F Forestière</b>	Forêts publiques Forêts privées Territoire résiduel	Exploitation forestière
<b>R Récréative</b>	Corridor de la rivière St-Maurice Corridor de la rivière Batiscan Plans d'eau récréatifs	Développement récréatif
<b>C Conservation</b>	Parc national de la Mauricie Réserve écologique Irénée-Marie Projet de réserve écologique Vermillon Sites fauniques	Protection à long terme, selon le statut légal de chaque entité
<b>I Industrielle</b>	Parc industriel régional	Développement industriel



TABLEAU IV - 2 : Grille de compatibilité des usages selon les grandes affectations du territoire, MRC de Mékinac

Groupe d'usages	Grandes affectations du territoire									
	URBAINE	INDUSTRIELLE	AGRICOLE					FORESTIÈRE	RÉCRÉATIVE	CONSERVATION
			Ensemble agricole	Ensemble agroforestier	Ensemble forestier	Ensemble mixte	Ensemble Déstructuré			
U	I	Aa	Ag	Af	Am	Ad	F	R	C	
Résidentiel	4	6	≈ <sup>1</sup>	≈ <sup>1</sup>	≈ <sup>1</sup>	≈ <sup>1</sup>	≈ <sup>1</sup>	≈ <sup>2</sup>	4	6
Commercial et de Service	4	6	≈ <sup>1</sup>	≈ <sup>1</sup>	≈ <sup>1</sup>	≈ <sup>1</sup>	≈ <sup>1</sup>	≈ <sup>2</sup>	≈ <sup>3</sup>	6
Industriel	≈ <sup>3</sup>	4	≈ <sup>1</sup>	≈ <sup>1</sup>	≈ <sup>1</sup>	≈ <sup>1</sup>	≈ <sup>1</sup>	4	6	6
Agricole Élevage	6	6	≈ <sup>1</sup>	≈ <sup>1</sup>	≈ <sup>1</sup>	6	6	≈ <sup>1</sup>	≈ <sup>6</sup>	6
Culture	6	4	4	4	4	4	4	4	4	≈ <sup>7</sup>
Forestier	6	4	4	4	4	4	6	4	≈ <sup>4</sup>	≈ <sup>7</sup>
Extraction	6	6	≈ <sup>1</sup>	≈ <sup>1</sup>	≈ <sup>1</sup>	≈ <sup>1</sup>	6	4	6	≈ <sup>7</sup>
Publique Institutionnel	4	6	≈ <sup>1</sup>	≈ <sup>1</sup>	≈ <sup>1</sup>	≈ <sup>1</sup>	≈ <sup>1</sup>	6	6	6
Utilité publique	4	4	≈ <sup>1</sup>	≈ <sup>1</sup>	≈ <sup>1</sup>	≈ <sup>1</sup>	≈ <sup>1</sup>	4	4	≈ <sup>7</sup>
Disposition des déchets	6	≈ <sup>5</sup>	6	≈ <sup>5</sup>	≈ <sup>5</sup>	6	6	≈ <sup>5</sup>	6	6
Récréatif & touristique	4	6	≈ <sup>1</sup>	≈ <sup>1</sup>	≈ <sup>1</sup>	≈ <sup>1</sup>	≈ <sup>1</sup>	4	4	≈ <sup>7</sup>

6 Usages interdits

4 Usages compatibles

**Usages compatibles soumis à des restrictions :**

≈<sup>1</sup> Sujet aux restrictions établies au document complémentaire.

≈<sup>2</sup> Usages interdits sur les terres du domaine public.

≈<sup>3</sup> Usages reliés à la vocation de l'affectation.

≈<sup>4</sup> Usages soumis aux restrictions concernant la coupe forestière dans le document complémentaire.

≈<sup>5</sup> Usages interdits sauf si expressément autorisé au document complémentaire.

≈<sup>6</sup> Usages interdits à l'exception des Équidés, Cervidés, faisans et animaux exotiques.

≈<sup>7</sup> Usages reliés à la vocation de l'affectation en tenant compte des lois et règlements particuliers régissant ces territoires.

---

*MRC de Mékinac Second projet de schéma d'aménagement révisé*

PARTIE V. Chapitre 5 : ***LE RÉCRÉOTOURISME***

Mise en situation

Le portrait du récréotourisme mékinacois

Les ZEC et la Réserve faunique

La politique de développement touristique

---

## LE RECRÉO-TOURISME

### MISE EN SITUATION

L'immensité du territoire, le vaste domaine forestier, la multitude de lacs et cours d'eau de qualité et des événements majeurs, sont en quelque sorte la pierre d'assise du développement récréotouristique de la MRC de Mékinac.

Ce secteur d'activité est sans contredit un domaine important avec des bases bien implantées. En effet, la MRC de Mékinac est reconnue à la fois pour ses sites, ses attraits naturels et ses grands espaces verts, structurés pour la chasse et la pêche (pourvoiries, ZEC, réserve faunique) ainsi que pour un certain nombre d'attractions et d'activités dont les plus connues demeurent le Festival Western de St-Tite et le musée du Village du bûcheron à Grandes-Piles. Le tourisme d'aventure, telles que les randonnées en traîneau à chien et à cheval, s'est grandement développé au cours des dernières années. Également, chaque hiver, un grand nombre de motoneigistes parcourent quelques 400 kilomètres de sentiers balisés.

Cette grande nature, sur laquelle repose le récréotourisme, est convoitée par d'autres utilisateurs dont les intérêts sont parfois divergents. Notons la problématique concernant les opérations forestières sur les terres publiques vis à vis l'utilisation des sentiers par les groupes de traîneaux à chiens et les motoneigistes. Aussi, le camionnage et la circulation touristique sur les routes de la région, particulièrement la route nationale 155, soulèvent certaines préoccupations. Ces éléments sont traités dans la section "Transport".

Les secteurs de villégiatures fortement développés, situés dans la zone agricole ou en périphérie, présentent, quant à eux, des complications de gestion quotidienne de l'aménagement. On y dénote des pressions exercées et subit de part et d'autre des milieux agricoles et récréatifs. La caractérisation des espaces agricoles, traitée dans le chapitre "Agriculture" ainsi que dans le document complémentaire, expose les détails des mesures apportées par la MRC de Mékinac.

Le paysage étant l'un des principaux éléments constituant la valeur, l'attrait et la pérennité des secteurs récréotouristiques, la MRC de Mékinac vise la protection de ces paysages. Dans certains secteurs, des coupes abusives ou inappropriées ont hypothéqué à divers niveaux, la valeur et le potentiel de ces secteurs. Le cadre normatif du document complémentaire établit certaines mesures visant la protection des sites d'intérêt régional<sup>1</sup> contre les coupes forestières abusives.

---

<sup>1</sup>La liste des "sites d'intérêt régional" se retrouve au document complémentaire.



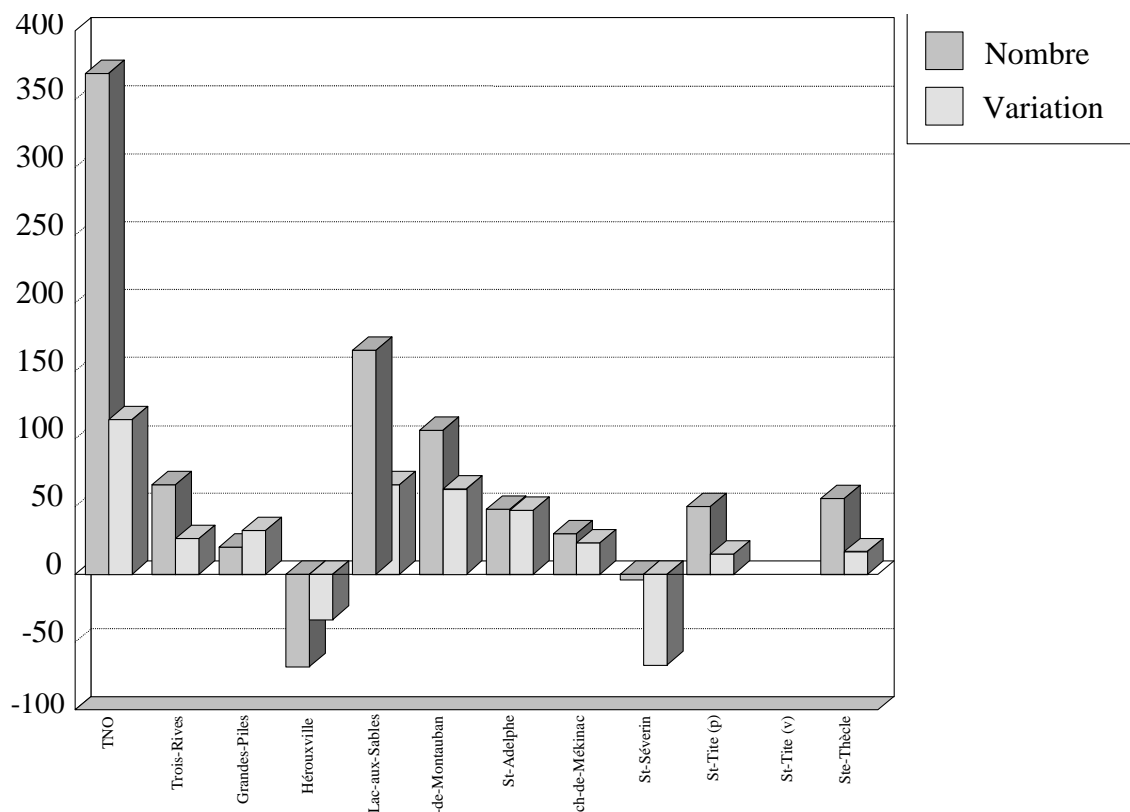
## LE PORTRAIT DU RÉCRÉOTOURISME MÉKINACOIS

Un constat de la situation actuelle, du type d'activités, et du niveau de développement permet d'apprécier le caractère du récréotourisme prenant place sur le territoire.

### La villégiature

La présence de nombreux chalets et l'ensemble de la villégiature y étant associée, témoignent de l'importance de cet usage pour la collectivité. En 15 ans, soit de 1982 à 1997, 838 chalets ont été construits sur le territoire de la MRC de Mékinac, représentant une augmentation de 38%. Se sont les TNO, caractérisés par de vastes territoires, où l'on retrouve le plus grand nombre de construction de chalets avec 369, soit une augmentation de 114% en 15 ans. Les plus fortes augmentations, dans la portion municipalisée du territoire, sont observées à Lac-aux-Sables (66%, 165 nouveaux chalets) et Notre-Dame-de-Montauban (63%, 106 nouveaux chalets). Pour la municipalité de Saint-Adelphe et particulièrement Hérouxville, la baisse du nombre de chalets est attribuable à leur conversion en résidences permanentes.

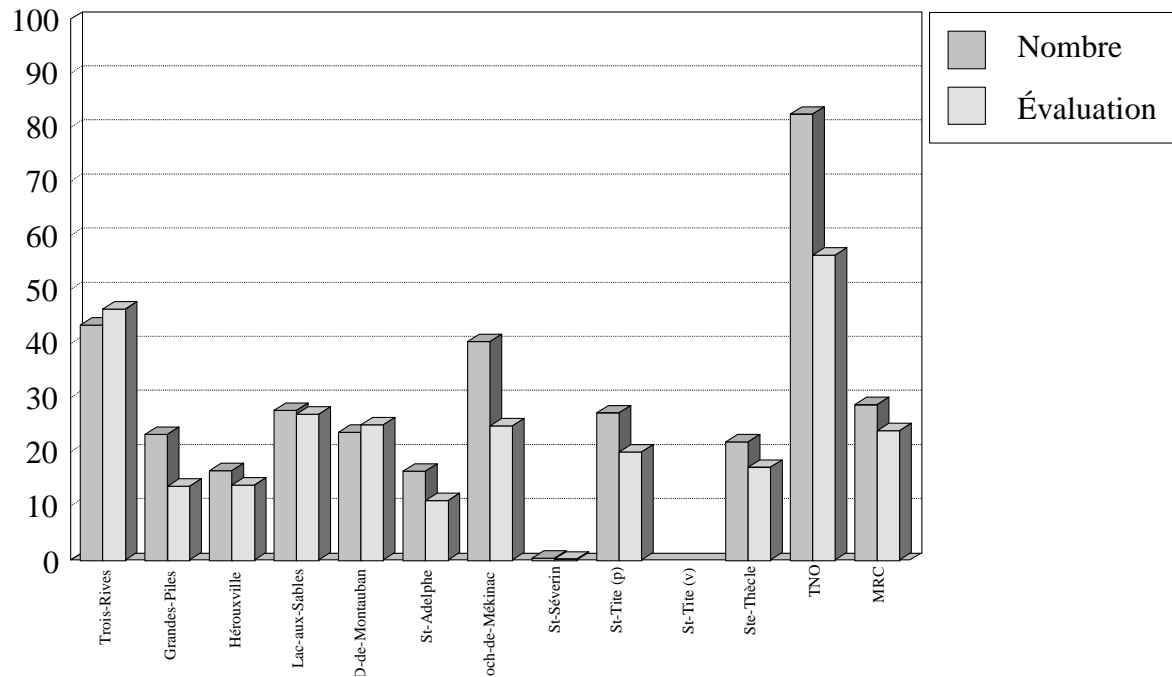
GRAPHIQUE V - 5-1 : Variation du nombre de chalets en 15 ans (1982-1997) dans la MRC de Mékinac.



Source : Sommaires des rôles d'évaluation 1882 et 1997, Schéma d'aménagement de la MRC de Mékinac 1988

L'importance de la villégiature se perçoit aussi d'après les revenus municipaux. La valeur des chalets inscrite au rôle d'évaluation représente pour les TNO, 56% de la richesse foncière; Trois-Rives (46%); Lac-aux-Sables (27%); Saint-Roch-de-Mékinac (25%); Notre-Dame-de-Montauban (25%). La moyenne de la MRC de Mékinac se situe à 24%.

GRAPHIQUE V - 5-2 : La part des chalets selon le nombre et l'évaluation, par rapport au grand total des bâtiments de la municipalité, MRC de Mékinac 1997



Source : Sommaire du rôle d'évaluation 1997, Service de l'évaluation, MRC de Mékinac

Le potentiel de développement de la villégiature est grandement associé aux terres du domaine public. Cette richesse constitue un élément important du développement du territoire de la MRC de Mékinac.

Consciente de cette richesse et de son potentiel, la MRC de Mékinac a établi, en partenariat avec le ministère des Ressources naturelles, la Réserve faunique du St-Maurice et les ZEC, une stratégie de développement de la villégiature dans le respect de la protection de l'environnement et de la faune.

Les éléments de cette planification sont traduits par le biais des règlements d'urbanisme des TNO. Essentiellement, une liste de 110 plans d'eau, sur les quelques 1 300 existants dans les TNO, furent retenus afin d'y orienter le développement de la villégiature. Une capacité de support est également fixée pour chacun de ces plans d'eau.

Tous les intervenants, particulièrement les bénéficiaires de CAAF, connaissent les enjeux et participent, à leur façon, au maintien et au développement de la villégiature.

Cependant, un obstacle important inhibe tous nos efforts de concertation et de planification. Il s'agit de l'entente du 20 août 1990, intervenue entre le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et le ministère de l'Énergie et des Ressources, limitant le développement de la villégiature en fonction du potentiel faunique. Potentiel faunique établi suivant les déclarations, parfois erronées, des pêcheurs. On peut s'interroger sur la pertinence de contrôler l'exploitation de la faune par la limitation de la villégiature.

### *La villégiature sur les terres publiques*

*La MRC de Mékinac demande au gouvernement de lever ces limitations sur le territoire compte tenu de la planification très bien ciblée qu'elle établit pour contrôler le développement de la villégiature.*

La MRC de Mékinac verra également à développer un concept similaire pour la partie du territoire municipalisé. Dans cette partie du territoire par contre, il y a plus de pression pour l'obtention de services municipaux. Pour mieux contrôler le développement et éviter des frais en services à tout vent, il convient de diriger le développement sur un nombre restreint de plan d'eau. Ainsi le développement devrait se limiter au plan d'eau qui supporte déjà des constructions et à ceux de plus de 20 hectares. De plus, la prescription réglementaire obligeant que le terrain sur lequel chaque bâtiment principal soit adjacent à un chemin, doit être maintenu. Afin d'assurer une meilleure planification du développement, les municipalités sont invitées à prescrire des plans d'aménagement d'ensemble pour les zones récréatives non développées ou peu développées.

Sur le plan régional, les plans d'eau récréatifs auront un statut particulier, principalement en matière de protection des paysages, contrairement à ceux de l'affectation forestière.

### **Les attraits touristiques**

Gravitent autour de la villégiature d'autres événements, attraits et activités toujours liés au caractère naturel de la région. Le tableau ci-contre résume les principaux.

TABLEAU V - 5-3 : Synthèse des activités récréotouristiques sur le territoire de la MRC de Mékinac, 1996

Activités	Localisation	Saison	Description et aménagement
-----------	--------------	--------	----------------------------

#### ● *activité de plein air*

<b>Villégiature</b>	TNO Municipalités	☼☼	Concentration de chalets principalement en bordure des lacs.
<b>Camping</b>	Municipalités Réserve St-Maurice	☼	Sites aménagés et rustiques.

Activités	Localisation	Saison	Description et aménagement
Colonie de vacances	Municipalités	☼	Centres de plein air avec chalets et activités.
Chasse et pêche	TNO Municipalités	☼	Secteurs contrôlés à des fins de chasse et de pêche.
Plage	TNO Municipalités	☼	Sites aménagés pour la baignade.
Rampe de mise à l'eau et marina	TNO Municipalités	☼	Infrastructures aménagées aux abords de certains lacs et certaines rivières pour la mise à l'eau d'embarcations.
Canot-Camping	TNO Municipalités	☼	Parcours de la fédération de canot-camping avec portages et sites de camping désignés.
Motoneige	TNO Municipalités	❄	Sentiers entretenus par des clubs régionaux et utilisés par les membres et des groupes de touristes. Plusieurs relais de motoneiges.
Traîneaux à chien	TNO	❄	Sentiers dans les TNO utilisés par des groupes de touristes.
Équitation	Municipalités	☼❄	Écuries et sentiers.
Golf	Municipalités	☼	Terrain de golf
Escalade	Municipalités	☼❄	Parois rocheuses et de glace de différents niveaux de difficulté.
Rafting	TNO	☼	Descente de rivière en groupes organisés.
Jeux de guerre	Municipalités	☼	
Ski de randonnée	Municipalités	❄	Pistes aménagées et entretenues par des clubs locaux.
Érablière	Municipalités	❄	Érablières commerciales.

● **Événements**

Festival Western	St-Tite	☼	Rodéos, spectacles, parade et diverses activités liées au thème. Prix de l'événement touristique 1993.
Festival lacs et forêts	Ste-Thècle	☼	Parade, feux d'artifices et diverses activités liées au thème.
Festival des sportifs	Lac-aux-Sables	☼	Tournois de balle et diverses activités.
Festival rendez-vous champêtre	Saint-Séverin	☼	Diverses activités familiales.
Festival de la mouche noire	Saint-Roch-de-Mékinac	☼	Diverses activités locales.
Festival du draveur	Grandes-Piles	☼	Diverses activités reliées à la drave.

● **Parcours et attraits touristiques**

Circuit "Les filles de Caleb"	St-Tite St-Séverin	☼	Trajet touristique thématique.
-------------------------------	-----------------------	---	--------------------------------

Activités	Localisation	Saison	Description et aménagement
Musée du bûcheron	Grandes-Piles	☼	Reconstitution d'un camp de bûcheron et exposition.
Chute du 5\$	Notre-Dame-de-Montauban	☼	Parc aménagé, belvédère accessible par un sentier et une passerelle.
Réseau cyclable	Municipalités	☼	Circuit cyclable désigné.

L'élaboration du schéma d'aménagement de première génération a permis de mettre en relief des lacunes à la vitalité du tourisme dans la MRC de Mékinac. Malgré une base déjà bien implantée, les deux principales, étaient le manque d'hébergement et le manque de diversité et de qualité de la restauration. Ces éléments furent repris par le "plan de développement et de commercialisation touristique du secteur Mékinac" en 1991. Depuis ce temps des améliorations et des ajouts ont été apportés et la structure d'accueil a progressé. La refonte de la "planification stratégique" permettra d'actualiser ces connaissances et d'établir une nouvelle politique touristique.

### Les corridors récréotouristiques

La région est située dans l'axe touristique "Montréal-Lac-St-Jean". Il est essentiellement matérialisé par la rivière Saint-Maurice et la route nationale 155.

Le territoire est traversé également par la rivière Batiscan au cœur de sa portion municipalisée. Toutes deux ont été reconnues dans la planification stratégique de la MRC de Mékinac en 1994 comme corridors privilégiés au développement récréotouristique. Dans le but d'assurer la vocation de ces deux corridors, une affectation récréative leur est attribuée.

Avec les MRC voisines, des forces se sont mobilisées pour définir, à la rivière Saint-Maurice, une stratégie globale de développement et de mise en valeur à des fins récréatives. La MRC de Mékinac entend s'impliquer activement dans cette démarche de concertation en participant à l'élaboration d'une stratégie de mise en valeur.

### Les sites d'intérêt

Certains intervenants du milieu souhaitent une mise en valeur du patrimoine de la région afin de compléter les produits touristiques. La section traitant des "Sites d'intérêt" énumère les éléments à caractère historique, culturel, esthétique et écologique.

## LES ZEC ET LA RÉSERVE FAUNIQUE

La construction du pont à Matawin a modifié la dynamique du territoire situé à l'ouest du Saint-Maurice. L'amélioration de l'accessibilité et la mise sur pied d'un poste d'accueil favorisent



maintenant la convergence de la gestion des entrées vers un point central.

L'implication de la MRC de Mékinac, dans la construction du pont lui confère un rôle plus important au niveau de la gestion des territoires non organisés. Sa connaissance du territoire, son désir de favoriser l'équilibre du milieu, son expertise et sa capacité à réunir les aspirations locales en font un acteur important dans la gestion de ce territoire.

**La gestion commune de l'accueil des ZEC et de la réserve Saint-Maurice**

***La MRC de Mékinac entend développer un système de gestion commune au niveau de l'accueil dans les ZEC et la Réserve faunique afin d'améliorer l'efficacité de ce service***

## **LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE**

La planification stratégique de 1994 a permis de cibler trois buts propres au récréotourisme :

- Améliorer et développer les infrastructures touristiques
- Améliorer la promotion à l'intérieur et à l'extérieur de la région
- Développer l'entrepreneurship

L'élaboration d'un programme de développement touristique permettra d'évaluer la pertinence d'implanter des forfaits flexibles, adaptés aux attraits de la région, et répondant aux attentes des visiteurs. De plus, l'émergence du projet "Forêt habitée" présente un potentiel de valorisation du territoire, entre autres, au profit d'activités récréotouristiques.

Par le biais d'une table de concertation réunissant divers intervenants touristiques, cette planification stratégique est actuellement en révision.

---

*MRC de Mékinac Second projet de schéma d'aménagement révisé*

## **PARTIE VII : *LE PLAN D'ACTION***

La traduction des gestes d'aménagement et de développement

---



## LE PLAN D'ACTION

### **LA TRADUCTION DES GESTES D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPEMENT**

L'une des modifications apportées à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* introduit la production d'un nouveau document : Le plan d'action. Ce voulant un pont entre la planification et la gestion, c'est un outil de ralliement axé sur l'aménagement et le développement de la MRC de Mékinac, indiquant l'apport de chaque acteur dans la réalisation des projets retenus.

Directement relié aux orientations et objectifs du schéma d'aménagement révisé, il permet d'opérationnaliser sa mise en œuvre. En somme, le plan d'action traduit le schéma sous la forme d'actions concrètes.

Le plan d'action identifie essentiellement :

- Les étapes de la mise en œuvre du schéma;
- Les organismes susceptibles de participer à la mise en œuvre;
- Les moyens prévus pour favoriser la coordination des actions et des participants;
- Et enfin, fixe l'échéancier prévu pour chaque étape.





<b><i>ORIENTATION</i></b>	Accroître l'autonomie du milieu par la prise en charge de son développement.
<b><i>OBJECTIF</i></b>	Obtenir la délégation de la gestion foncière des terres publiques.
<b><i>INTERVENTION</i></b>	<b>Délégation de la gestion foncière des terres publiques.</b>
<b><i>ÉTAPES</i></b>	Délégation de gestion de certains chemins forestiers. Délégation des baux de villégiature. Délégation de l'ensemble de la gestion foncière.
<b><i>PARTICIPANTS</i></b>	Gouvernement. MAM. MRN-Terres. Municipalités.
<b><i>MOYEN DE COORDINATION</i></b>	MRC. UMRCQ.
<b><i>ECHÉANCE</i></b>	0-1 an Chemins. 0-2 ans Villégiature. 1-3 ans Gestion foncière.
<b><i>LOCALISATION</i></b>	Terres publiques.
<b><i>COÛTS APPROXIMATIFS</i></b>	



<b><i>ORIENTATION</i></b>	Intégrer davantage les ressources forestières, hydriques et fauniques au profit du développement économique du territoire.
<b><i>OBJECTIF</i></b>	Favoriser le développement récréotouristique.
<b><i>INTERVENTION</i></b>	<b>Réaliser des plans de développement de la villégiature pour les plans d'eau récréatifs en donnant priorité à ceux les plus accessibles.</b>
<b><i>ÉTAPES</i></b>	Identification du prochain plan d'eau à développer. Inventaire. Plan d'aménagement. Approbation. Réalisation.
<b><i>PARTICIPANTS</i></b>	Municipalités. MRN-Terres. Promoteurs. Propriétaires privés.
<b><i>MOYEN DE COORDINATION</i></b>	MRC.
<b><i>ECHÉANCE</i></b>	Court, moyen et long terme.
<b><i>LOCALISATION</i></b>	Plans d'eau récréatifs.
<b><i>COÛTS APPROXIMATIFS</i></b>	15 000 \$/lac



<b><i>ORIENTATION</i></b>	Consolider les périmètres urbains, maintenir et améliorer la qualité de vie.
<b><i>OBJECTIF</i></b>	Préserver la qualité des paysages et les sites d'intérêt patrimonial.
<b><i>INTERVENTION</i></b>	<b>Répertorier l'ensemble des sites d'intérêt du territoire et établir un cadre de protection pour chacun d'eux afin que les municipalités puissent mettre de l'avant des mesures appropriées.</b>
<b><i>ÉTAPES</i></b>	Inventaire photographique et cartographique. Cadre de protection.
<b><i>PARTICIPANTS</i></b>	Municipalités. Propriétaires privés. CLD Ministère de la Culture. Sociétés d'histoire.
<b><i>MOYEN DE COORDINATION</i></b>	MRC
<b><i>ECHÉANCE</i></b>	0-5 ans
<b><i>LOCALISATION</i></b>	MRC
<b><i>COÛTS APPROXIMATIFS</i></b>	25 000\$

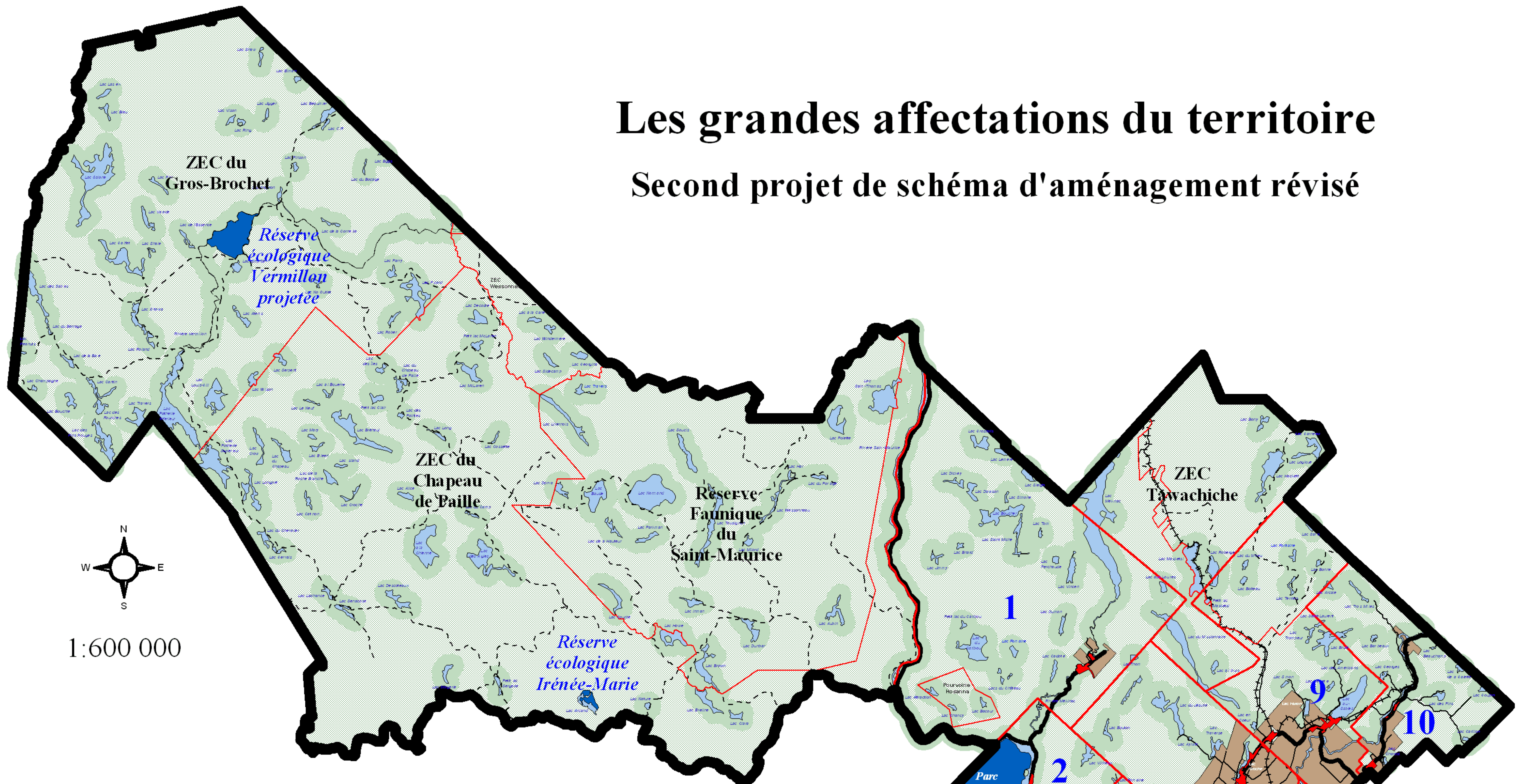


<b><i>ORIENTATION</i></b>	Assurer un réseau de transport sûr et efficace en favorisant le maintien et l'amélioration des infrastructures existantes.
<b><i>OBJECTIF</i></b>	Contrôler l'accessibilité au territoire dans les TNO.
<b><i>INTERVENTION</i></b>	<b>Fermer les accès problématiques</b>
<b><i>ÉTAPES</i></b>	Concertation des intervenants. Application des mesures retenues.
<b><i>PARTICIPANTS</i></b>	MRC voisines. ZEC. Réserve. MRN. Bénéficiaires de CAAF. Hydro-Québec. Sécurité civile. Clubs de motoneiges.
<b><i>MOYEN DE COORDINATION</i></b>	MRC
<b><i>ECHÉANCE</i></b>	0-3 ans
<b><i>LOCALISATION</i></b>	TNO
<b><i>COÛTS APPROXIMATIFS</i></b>	



# Les grandes affectations du territoire

## Second projet de schéma d'aménagement révisé



### Légende

- Affectation urbaine
- Affectation industrielle
- Affectation agricole
- Affectation forestière
- Affectation récréative
- Affectation de conservation
- Plans d'eau

- Limite de la MRC
- Limite municipale
- Limite des ZEC, Réserve et Pourvoies
- Route supérieure
- Route locale
- Route forestière majeure
- Chemin de fer

- 1 Trois-Rives
- 2 Saint-Roch-de-Mékinac
- 3 Grandes-Piles
- 4 Hérouxville
- 5 Saint-Tite
- 6 Saint-Séverin
- 7 Sainte-Thècle
- 8 Saint-Adelphe
- 9 Lac-aux-Sables
- 10 Notre-Dame-de-Montauban